

## Seine-Maritime. Quelles écoles accueillent des enfants de soignants la semaine prochaine ?

- 16:44 - 27/03/2020
- Par Ghislain Annetta



L'école Jacques-Prévert fait partie des établissements retenus par l'académie pour accueillir des enfants de personnels mobilisés  
Commune de Rives-en-Seine

### **La direction départementale des services de l'Éducation nationale de Seine-Maritime a mis à jour la liste des écoles accueillant des enfants de personnels mobilisés par l'épidémie de coronavirus.**

Dans un communiqué de presse de ce vendredi 27 mars, l'académie de Seine-Maritime rappelle: *"Les enfants des personnels mobilisés dans la lutte contre le virus et sans autre solution de garde peuvent être accueillis dans les écoles et les collèges depuis lundi 16 mars. Ils sont encadrés par des personnels de l'Education nationale volontaires, par groupe de dix enfants maximum, dans le strict respect des gestes barrières."*

L'institution académique précise: *"Si l'enfant n'a pas encore été accueilli, les parents doivent se signaler au moins 24 heures à l'avance auprès de la circonscription du 1<sup>er</sup> degré pour les écoles ou auprès du collège habituel. Les parents qui relèvent de la liste des professionnels mobilisés (liste officielle) fourniront un document justifiant leur activité professionnelle (attestation de l'employeur, carte professionnelle, feuille de paie...) ainsi qu'une déclaration sur l'honneur indiquant qu'ils ne disposent d'aucun autre moyen de garde."*

L'accueil dans les écoles concerne les enfants déjà scolarisés, à partir de 3 ans, et jusqu'en classe de troisième (16 ans).

La direction départementale des services de l'Éducation nationale de Seine-Maritime a publié sur son site internet, [la liste des établissements scolaires qui accueillent des enfants de personnels mobilisés](#) et [la carte de ces écoles](#).

Afin de répondre aux éventuelles questions, la direction académique de Seine-Maritime propose une adresse courriel dédiée: [dSDEN76-solidaire@ac-normandie.fr](mailto:dSDEN76-solidaire@ac-normandie.fr) ainsi qu'une ligne téléphonique réservée aux parents mobilisés (02 32 08 97 96) du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.